



Camp de jour YMCA – Été 2021

Trousse de préparation

YMCA Westmount

Table des matières

LES YMCA DU QUÉBEC	3
L'EXPÉRIENCE DES CAMPS YMCA	3
QU'EST-CE QUE MON CAMPEUR/MA CAMPEUSE DOIT APPORTER AU CAMP?	4
PROCÉDURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART	6
PRISE DE PHOTOS ET UTILISATION DU MATÉRIEL PROMOTIONNEL	8
CODE DE CONDUITE DU CAMPEUR	9
FOIRE AUX QUESTIONS	11
Quelles sont les mesures de sécurité spécifiques à la COVID-19?	11
Quelle est la politique d'exclusion et de réintégration si un.e enfant développe des symptômes de la COVID-19 à la maison, ou s'il/elle a été en contact avec une personne présentant des symptômes?	12
Que se passe-t-il si un.e enfant développe des symptômes de la COVID-19 pendant sa journée de camp?.....	13
Que se passe-t-il si mon/ma campeur.euse présente d'autres symptômes de maladie?	14
Quelle est la procédure en cas d'incident ou accident?	14
Puis-je envoyer des médicaments au camp?	14
Quelle est la procédure du camp en ce qui concerne les poux et les vers intestinaux?	15
Que dois-je faire si mon/ma campeur.euse perd quelque chose au camp?	15
Puis-je rencontrer le personnel du camp avant le début du camp?	16
NOUS JOINDRE	17
PROGRAMME COMPAGNONS	18

LES YMCA DU QUÉBEC

On bâtit des communautés plus fortes en offrant des occasions d'épanouissement et de vie active, saine et engagée pour toutes et tous. Notre mission est d'inspirer et d'engager chaque personne à se réaliser, à s'épanouir et à contribuer à sa collectivité.

Tous nos camps de jour sont certifiés par l'A.C.Q. En nous choisissant, vous confiez votre campeur.euse à un organisme qui adhère aux normes et standards de camps provinciaux les plus élevés, établis par l'Association des camps du Québec.

L'EXPÉRIENCE DES CAMPS YMCA

Bien que chaque camp YMCA soit unique, tous nos camps offrent aux campeurs et campeuses des occasions de s'épanouir et d'apprendre. Vos jeunes s'amuseront à chaque instant au camp, sans même se rendre compte que notre programmation les aide à développer leur autonomie, de saines habitudes de vie et un sentiment d'appartenance à une communauté qui les suivra partout! Chacun et chacune créera également des souvenirs pour toute la vie. Pour plus d'informations sur nos programmes et nos approches, on vous invite à [visiter notre site Web](#).

Au camp de jour, les participants et participantes peuvent profiter d'un environnement sain, sécuritaire et bienveillant. Au YMCA, on sait que les enfants et les jeunes ont besoin de relations positives avec leurs pairs et les adultes dans leur vie, c'est pourquoi on instaure un environnement qui encourage les campeurs et les campeuses à bâtir des relations durables avec leurs pairs.

Parallèlement, notre souhait est de développer une relation avec les parents/tuteurs.trices des enfants. On vous invite à nous poser toutes vos questions et à nous faire part de vos commentaires nous permettant de toujours améliorer l'expérience vécue par nos participants et participantes.

L'une de nos valeurs fondamentales est l'inclusion. C'est pourquoi, chaque année, on accueille dans nos camps plusieurs enfants ayant des besoins particuliers et des capacités diversifiées. En leur fournissant le soutien dont ils/elles ont besoin, on s'assure que tous nos campeurs et campeuses sont des membres actifs et appréciés au sein de la communauté de leur camp. Pour en découvrir davantage sur notre Programme compagnons, on vous invite à vous rendre à la fin de ce document.

Bonne lecture et bonne préparation!

QU'EST-CE QUE MON CAMPEUR/MA CAMPEUSE DOIT APPORTER AU CAMP?

Votre campeur.euse devra porter :

- des chaussures de course, des chaussures à semelle antidérapante ou des sandales de sport à bout fermé;
- des vêtements appropriés à la météo et aux activités du camp;
- un chapeau puisque les journées entières seront passées à l'extérieur lorsque la météo le permet!

Cette année, on devra limiter au maximum l'entrée et la sortie de matériel sur le site du camp, c'est pourquoi on vous demande de mettre uniquement les articles suivants dans le sac à dos de votre campeur.euse :

- Deux couvre-visages, à porter à l'intérieur. Important : Porter un masque de procédure, fourni par le camp, pourrait être exigé au cours de l'été, dépendamment de l'évolution de la situation sanitaire.
- De la crème solaire résistante à l'eau ayant un FPS de 30 ou plus (la crème solaire devra être appliquée avant l'arrivée au camp et sera réappliquée tout au long de la journée);
- Un dîner et des collations santé... sans noix;
- Des sacs en plastique refermables (ex. : pour ramener à la maison les vêtements mouillés ou souillés);
- Une bouteille d'eau propre et réutilisable (les fontaines d'eau serviront uniquement à remplir les bouteilles d'eau, chaque enfant doit absolument avoir sa propre bouteille);
- Manteau et bottes selon la météo (en cas de pluie légère, on restera dehors, donc prévoir ces articles lorsque la météo l'exige);
- Une tenue de rechange complète;
- Une petite bouteille de désinfectant à mains à usage personnel;
- Un petit paquet de mouchoirs jetables;
- Une serviette de plage, qui aidera à la distanciation physique au camp;
- Un maillot de bain à mettre sous les vêtements les journées où une sortie aux jeux d'eau est prévue ou à mettre dans le sac les journées où une sortie à la piscine est prévue (ces sorties seront indiquées à l'horaire de la semaine). Surveillez vos courriels, car une communication de rappel vous sera envoyée la veille des journées pour lesquelles des activités aquatiques sont prévues.

Bien que la solidarité soit une valeur prônée par le YMCA, en temps de pandémie, on ne peut malheureusement pas permettre d'échange ni de partage d'objets personnels, et ce, même entre les membres d'une même famille.

Enfin, aucun autre objet (jouet, iPod, téléphone cellulaire, cartes à jouer, animal en peluche, appareil photo numérique, tablette, etc.) ne sera permis sur le site du camp. Des exceptions seront envisagées pour nos participants et participantes du Programme compagnons. Le responsable du site de votre camp dédié au Programme compagnons pourra en discuter avec vous avant le début du camp si vous le souhaitez.

Pour nous aider : VEUILLEZ ÉTIQUETER TOUS LES ARTICLES DE VOTRE CAMPEUR.EUSE EN INSCRIVANT SON PRÉNOM ET SON NOM DE FAMILLE. Merci!

QUEL TYPE D'ALIMENTS MON CAMPEUR.EUSE DEVRAIT-IL/ELLE APPORTER AU CAMP?

En raison de la quantité d'activités physiques auxquelles votre campeur.euse s'adonnera durant la journée, il est possible qu'il/elle mange davantage au camp qu'en temps normal à l'école. Il est donc important que vous lui fournissiez suffisamment de nourriture pour qu'il/elle mange bien et puisse profiter pleinement de sa journée.

Les campeurs et campeuses auront **deux pauses-collations et une pause-dîner par jour**. On recommande aux campeurs et campeuses d'**apporter leurs aliments dans un sac-repas isolé contenant un bloc réfrigérant** pour les garder au frais pendant la journée.

Afin de rester hydraté.e au camp, votre campeur.euse doit **apporter une bouteille d'eau réutilisable en plastique étiquetée à son nom**. En raison des normes sanitaires renforcées, les fontaines d'eau pourront uniquement servir à remplir les bouteilles d'eau.

DES DÎNERS SANTÉ SANS NOIX

On a besoin de votre aide pour enseigner aux campeurs et campeuses l'importance de la santé et de la responsabilité. **Assurez-vous que votre campeur.euse apporte au camp un dîner sain et sans noix**, qui comprend tous les nutriments dont il/elle a besoin pour participer à une journée de camp remplie d'activités!

Afin d'être écologiquement responsable, veillez à ce qu'il/elle apporte un **dîner exempt de déchets** et utilisez des contenants réutilisables en plastique, en tissu ou en métal pour emballer le dîner de votre campeur.euse.

Les campeurs et campeuses n'auront **pas accès à un four micro-ondes ni à un réfrigérateur** au camp, ils ne doivent donc **pas apporter d'aliments devant être réchauffés ou conservés au frais**. Pour des raisons de sécurité, **les bouteilles en verre et les thermos contenant du verre sont interdits** au camp.

Bon à savoir :

Les camps de jour YMCA participent au programme Tremplin Santé qui vise à fournir aux jeunes un environnement qui les aide à adopter un mode de vie sain en partageant des idées de recettes gratuites. Pour en savoir plus, consultez le site www.treplinsante.ca.



PROCÉDURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Avant la première semaine de camp de votre campeur.euse, vous recevrez un courriel contenant un lien vers un questionnaire sur son état de santé et un formulaire d'acceptation des risques. Vous devez **obligatoirement les remplir** pour que votre campeur.euse soit accepté.e sur le site du camp.

À la maison, le matin, avant le camp

Voici les étapes à suivre à la maison avant l'arrivée au camp :

- Lavage rigoureux des mains;
- Rappel de l'étiquette respiratoire;
- Application de crème solaire et d'antimoustiques.

Horaire du camp

- Arrivée progressive de 8 h 45 à 9 h 15 (gratuit), selon l'horaire établi pour chaque groupe.
- Départ progressif de 15 h 45 à 16 h 15.

Arrivée au camp

L'arrivée progressive se fera par groupe. On vous informera du groupe de votre campeur.euse avant le début du camp, via l'infolettre envoyée par courriel.

- Groupe 5-6 ans : 8 h 45
- Groupe 7-8 ans : 8 h 55
- Groupe 9-12 ans : 9 h
- (si applicable) 13 ans + : 9 h 15
- Programme compagnons : consultez les modifications aux heures d'arrivée et de départ à la fin du document.

Pour les familles ayant des enfants dans plus d'un groupe, veuillez privilégier l'arrivée la plus tôt.

À votre arrivée, rendez-vous au Parc Westmount en face du centre (en cas de pluie, présentez-vous à l'entrée principale du YMCA Westmount). Veuillez respecter l'horaire établi et attendre votre tour en file, dans le respect des normes de distanciation en vigueur, à la porte d'entrée de la cour.

Quand vous serez en ligne, un.e membre de l'équipe passera vérifier l'état de santé de votre campeur.euse à l'aide d'un petit questionnaire, et ce, **chaque jour**.

Ensuite, un.e membre du personnel accueillera votre campeur.euse et lui permettra d'entrer sur le site camp. Votre campeur.euse devra d'abord se laver les mains, puis il/elle pourra aller rejoindre son groupe dans la zone préétablie.

Veillez noter que pour des raisons de sécurité, **aucun parent/tuteur.trice ne sera admis sur le site du camp**, à aucun moment et pour aucune raison.

Après avoir déposé votre campeur.euse, vous pourrez, si nécessaire, discuter avec un.e membre de notre équipe de responsables du camp. Il ne sera pas possible de discuter avec les membres de l'équipe d'animation lors des arrivées et des départs. On vous invite à communiquer directement avec l'équipe de direction, elle s'assura de faire les suivis nécessaires.

Départ du camp

Les départs se feront progressivement entre 15 h 45 et 16 h 15 (jusqu'à 18 h pour les campeurs.euses bénéficiant du service de garde), selon l'horaire qui sera établi en fonction des besoins des parents/tuteurs.trices (section à remplir lors de l'envoi du formulaire de déclaration pré-camp). On fera de notre mieux pour satisfaire vos préférences.

Tout comme le matin, les départs se feront du Parc Westmount. En cas de mauvais temps, vous devrez faire la file sur le trottoir longeant le centre YMCA (Avenue Arlington). Un.e membre de notre équipe passera vous demander qui vous venez chercher et communiquera avec une personne sur le terrain qui avertira le ou les campeur(s).euse(s).

Pendant que vous attendrez, vous pourrez vous identifier auprès d'un.e membre du personnel à la table d'accueil. Une fois les mains lavées, votre/vos jeune(s) vous rejoindra/ont à la porte du terrain, avec ses/leurs effets personnels.

Comme à l'habitude, **uniquement les personnes que vous avez autorisées lors de l'inscription pourront venir chercher votre campeur.euse**. Vous devrez **présenter une pièce d'identité avec photo** avant de quitter les lieux avec l'enfant afin de garantir la sécurité de toutes et tous. Pour faciliter ce processus, on vous recommande de prendre votre pièce d'identité en photo avec votre téléphone.

Procédure lorsqu'une autre personne vient chercher votre campeur.euse

Si un autre adulte doit venir chercher votre campeur.euse, vous devez absolument **nous en aviser par courriel**. La personne récupérant l'enfant devra présenter une pièce d'identité avec photo avant de quitter le camp avec l'enfant. Si une personne non autorisée se présente au camp, on contactera par téléphone le contact principal afin d'obtenir l'autorisation requise avant de la laisser quitter le camp avec l'enfant.

Arrivée et départ autonome de l'enfant

Si votre campeur.euse a l'habitude d'arriver seul.e, il/elle devra être accompagné.e d'un parent/tuteur.trice lors du premier matin de camp. Vous devez vous assurer d'avoir rempli la section appropriée dans le questionnaire de déclaration pré-camp obligatoire.

Si vous souhaitez que votre campeur.euse revienne du camp seul.e (uniquement pour les enfants de dix ans ou plus), vous devez le mentionner dans le formulaire de déclaration pré-camp obligatoire. Votre campeur.euse devra respecter la même procédure qu'à son arrivée et signer la feuille de présence le matin quand il/elle arrive au camp et en fin d'après-midi quand il/elle quitte le camp.

Retards et départs hâtifs

L'horaire du camp de jour doit être respecté. **Tout enfant qui arrive après 9 h 15 devra suivre la procédure d'arrivée tardive expliquée à l'entrée du site.**

Des frais de retard de 5 \$ par tranche de 5 minutes seront portés à votre compte pour tout retard non causé par la procédure de départ (ex. : file d'attente).

Si votre campeur.euse doit quitter le camp plus tôt, vous devrez le mentionner à son arrivée, ou par courriel, directement à l'équipe du camp.

Pour les participants et participantes à notre Programme compagnons, consultez la fin du document afin de connaître les ajustements de fonctionnement propres au programme.

PRISE DE PHOTOS ET UTILISATION DU MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Les YMCA du Québec désirent vous aviser que dans le cadre de leurs camps de jour, des photos et des vidéos dans lesquelles pourrait apparaître votre campeur ou campeuse seront prises afin de produire du matériel promotionnel, à moins que vous n'y ayez pas consenti dans le formulaire d'inscription.

CODE DE CONDUITE DU CAMPEUR

De manière générale, le YMCA adopte une approche positive visant à démontrer quels sont les comportements appropriés aux participants et participantes, et cherche à récompenser et à renforcer les comportements positifs.

Également, le YMCA accorde la plus grande importance à la sécurité de chacun et chacune. Les parents/tuteurs.trices et les campeurs et campeuses sont responsables d'apprendre et de suivre les règles de sécurité et les consignes du camp.

COMPORTEMENTS À ADOPTER EN GROUPE

Les nouvelles mesures décrites dans ce guide s'ajoutent à celles déjà présentes dans le cadre de nos activités. On vous les explique, de façon ludique et positive, afin que toutes et tous les comprennent et afin de veiller à ce que les campeurs et campeuses saisissent bien leur importance.

Au camp, votre campeur.euse devrait adopter trois comportements pour profiter pleinement de son expérience avec nous :

- avoir du plaisir, rire, s'épanouir;
- participer activement aux activités du camp;
- nous aider à maintenir un cadre de vie sécuritaire en respectant les mesures de façon rigoureuse et constante.

Tous les campeurs.euses :

- sont responsables de leurs actes;
- se respectent mutuellement et respectent leur environnement;
- font preuve d'honnêteté et tiennent leur parole;
- prennent soin d'eux-mêmes et de celles et ceux qui les entourent;
- font des choix sains et sûrs;
- valorisent la diversité et cherchent à inclure les autres campeurs et campeuses;
- respectent les règles et mesures de sécurité énoncées par le personnel du camp afin de garantir la sécurité de toutes et tous.

Il n'y aura **aucune tolérance pour les comportements suivants** :

- **Tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire;**
- **Cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle;**
- **Toucher le matériel sans en avoir la permission;**
- **Avoir des contacts physiques avec les autres de façon volontaire.**

Des mesures disciplinaires progressives seront appliquées le cas échéant :

- Avertissement;
- Retrait de votre campeur.euse de l'activité;
- Communication avec le/la parent/tuteur.trice;
- Exclusion du camp, en cas de force majeure.

Des comportements irrespectueux envers d'autres campeurs.euses ou nos employé.e.s (violence verbale ou physique, harcèlement ou intimidation) pourraient entraîner un renvoi ou une suspension immédiate du programme.

On compte sur vous pour en discuter avec votre campeur.euse, avant le début du camp.

Pour les participants et participantes au Programme compagnons, ces règles s'appliquent aussi, mais avec une adaptation propre à chaque campeur.euse. Plus de détails sur les ajustements au Code de vie et aux mesures COVID-19 seront partagés lors de la rencontre Zoom qui se tiendra avant le début du camp. Les parents et familles dûment inscrits au Programme pour cet été recevront des informations détaillées par courriel sous peu.

Enfin, on vous invite fortement à faire part à l'équipe de gestion du camp de toute situation ou de tout évènement qui pourrait empêcher votre campeur.euse de profiter pleinement de son expérience de camp, qu'il s'agisse d'un évènement s'étant au camp ou d'une situation familiale exceptionnelle (décès d'un proche, séparation, naissance, etc.).

Notre équipe est là pour vous, n'hésitez donc pas communiquer avec nous.

Au plaisir de rencontrer (ou de revoir!) votre jeune prochainement!

L'équipe des camps de Jour
Les YMCA du Québec

FOIRE AUX QUESTIONS

Quelles sont les mesures de sécurité spécifiques à la COVID-19?

Les quatre directives présentées ci-dessous sont celles exigées par la direction de la santé publique en date du 14 mai 2021. Si ces directives venaient à changer, on vous ferait parvenir une mise à jour du présent document avec les nouvelles directives à respecter.

1. Distanciation physique : conserver une distance de :

- 1 mètre entre les participants et participantes et organiser l'environnement physique afin de favoriser le maintien de cette distance entre toutes les personnes. **À vos cerceaux!**
- 2 mètres entre chaque participant.e.s et employé.e.s.

Pour votre information, nos employé.e.s respecteront entre eux une distance de deux (2) mètres en tout temps.

**On respecte les normes les plus à jour exigées par la direction de la santé publique de l'île de Montréal. Ces règles et normes évolueront au cours de l'été et on adaptera notre fonctionnement en conséquence.*

Votre responsabilité : respecter les nouvelles procédures d'arrivée et de départ mises en place au camp.

Modification de la routine et campeur,euse seul.e : discutez des différentes mesures détaillées dans ce guide avec votre campeur.euse afin de mieux le/la préparer à son expérience avec nous cet été.

Mesures en place au camp de jour : faire des rappels quotidiens des mesures de sécurité et d'hygiène, aménager l'espace extérieur et intérieur de façon à respecter de façon ludique et sécuritaire la directive de distanciation, s'assurer que chaque activité planifiée respecte cette directive et offrir un milieu de vie chaleureux.

2. Activités extérieures : privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs aux journées de pluie ou de chaleur accablante seulement, en respectant le nombre maximum de participants et participantes par local afin de veiller à respecter la distanciation physique.

Votre responsabilité : vous assurer que votre campeur.euse amène les objets adéquats pour bien profiter de sa journée, et ce, de façon individuelle.

Mesures en place au camp de jour : programmer et animer des activités stimulantes et enrichissantes sur les différents plateaux extérieurs aménagés et lors des sorties au parc du quartier, tout en disposant d'un plan de secours pour jouer à l'intérieur si la météo l'exige.

3. Limitation des contacts physiques : réduire au maximum les contacts directs et indirects entre les personnes, notamment en programmant des activités et des jeux qui limitent le partage de matériel non désinfecté entre les participants et participantes (ballons, balles, crayons, etc.).

Votre responsabilité : apprendre et rappeler à votre campeur.euse qu'il faudra modifier nos manières de nous saluer, de nous féliciter, d'attirer l'attention de l'animateur.trice et des autres participants et participantes, et de jouer à certains de nos jeux préférés cet été! Le plaisir sera toujours au rendez-vous, il faut juste se préparer à essayer de nouvelles choses!

Mesures en place au camp de jour : mettre en place des repères visuels pour rendre concrète la distance à respecter aux yeux des petits et des grands, organiser des activités sans contact, mais tout aussi amusantes, s'assurer que l'esprit de camp qui nous unit sera toujours présent, même si c'est d'une manière différente cet été

4. Mesures d'hygiène :

- Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires, dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires, et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et participantes et du personnel.
- **Le port du couvre visage sera obligatoire pour les participants.e.s à l'intérieur. On conseille d'en apporter un de rechange pour les journées chaudes/de pluie où on devra rester dans les locaux.**

Votre responsabilité : enseigner les bons gestes pour le lavage des mains ET de l'étiquette respiratoire et s'entraîner à la maison, le faire tous les matins avant d'arriver au camp, et tous les soirs en revenant.

Mesures en place au camp de jour : organiser une activité spéciale en début de camp sur les façons d'appliquer les mesures d'hygiène au camp; devenir des pros du nettoyage des locaux et du matériel grâce à notre équipe supplémentaire consacrée à l'hygiène.

Quelle est la politique d'exclusion et de réintégration si un.e enfant développe des symptômes de la COVID-19 à la maison, ou s'il/elle a été en contact avec une personne présentant des symptômes?

Un.e campeur.peuse qui présente des symptômes de la COVID-19 ou qui a reçu un résultat positif doit respecter les consignes d'isolement et ne pourra pas participer au camp.

Un.e campeur.peuse ayant eu des contacts étroits avec une personne atteinte de la COVID-19 (cas probable ou confirmé) doit respecter les recommandations émises par la santé publique et ne pourra pas se présenter au camp.

Les jeunes qui n'ont pas voyagé, mais qui ont de la fièvre ou qui présentent des symptômes propres à la grippe (fièvre et toux, accompagnées de maux de tête, fatigue, courbatures, etc.) ne pourront pas fréquenter le camp jusqu'à 24 à 48 heures après la disparition des symptômes. Pour tout autre souci de santé, les mesures habituelles s'appliquent (par exemple, pas d'exclusion pour les allergies saisonnières).

Un.e campeur.peuse pourrait se voir refuser l'accès au camp s'il/elle présente des symptômes de la COVID-19 ou si un membre de sa famille immédiate en présente. Le but n'est en aucun cas d'exclure l'enfant, mais bien de s'assurer de la sécurité de toutes et tous!

En cas de doute, on vous recommande de contacter la direction de la santé publique au 1 877 644-4545.

Que se passe-t-il si un.e enfant développe des symptômes de la COVID-19 pendant sa journée de camp?

Si un campeur ou une campeuse développe des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), il/elle sera isolé.e en attendant que son/sa parent/tuteur.trice vienne le/la chercher, et ce, le plus rapidement possible. Un local dédié uniquement à l'isolement est prévu à cet effet.

Le/la membre du personnel qui assurera sa surveillance portera des équipements de protection individuelle (masque, visière, gants), et l'amènera à la sortie du site à l'arrivée de la personne responsable. Le/la parent/tuteur.trice ne doit en aucun cas entrer sur le site du camp.

On contactera la direction de la santé publique régionale, qui nous donnera le protocole à suivre pour la suite des choses, incluant la réintégration potentielle du/de la campeur.euse. À son arrivée à la maison, le/la parent/tuteur.trice devra appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des recommandations.

Pour toute autre question en lien avec la COVID-19, composez le 1 877 644-4545.

Que se passe-t-il si mon/ma campeur.euse présente d'autres symptômes de maladie?

En plus des symptômes reliés à la COVID-19, si un.e enfant présente un ou plusieurs des symptômes suivants à son arrivée, il/elle se verra refuser l'accès au camp :

- Une fièvre de 39 °C ou plus;
- De la diarrhée ou des vomissements;
- Une peau pâle, des rougeurs, des éruptions cutanées ou des douleurs physiques.

Si votre campeur.euse nécessite des soins médicaux à la suite d'un accident, les YMCA du Québec peuvent exiger une note d'un médecin indiquant que l'enfant peut participer normalement aux activités du camp de jour sans danger (par exemple : si l'enfant se présente au camp avec un plâtre).

On vous informera de tout changement affectant la santé de votre campeur.euse pendant sa journée au camp. S'il/elle présente l'un des symptômes susmentionnés, vous devrez venir le/la chercher immédiatement.

Quelle est la procédure en cas d'incident ou accident?

Dans l'éventualité d'un incident ou d'un accident, la direction du camp communiquera avec vous le plus rapidement possible.

En cas d'évacuation entraînée par une panne d'électricité ou de l'annulation du camp pour la journée pour toute autre raison, notre équipe vous contactera et vous devrez venir chercher votre campeur.euse au camp dans le délai indiqué.

En cas de besoin, les premiers soins seront prodigués avec les équipements de protection appropriés selon les recommandations de la direction de la santé publique. En cas de blessure bénigne, des informations vous seront transmises en fin de journée. En cas de blessure grave, la personne listée en tant que contact d'urgence dans le dossier de l'enfant sera immédiatement contactée.

Puis-je envoyer des médicaments au camp?

Pour pouvoir administrer un médicament à un campeur ou une campeuse, on a besoin du consentement écrit du/de la parent/tuteur.trice et d'une copie d'une ordonnance valide. Un formulaire d'autorisation médicale doit être dûment rempli avant qu'un médicament ne puisse être administré à un.e enfant.

Les médicaments sur ordonnance doivent être fournis dans leur contenant d'origine et être accompagnés des informations suivantes :

- Le nom de l'enfant;
- La date de l'ordonnance;
- Le nom du médecin;
- La posologie;
- Le nom du médicament.

Chaque matin, ce médicament doit être remis directement au/à la membre du personnel concerné.e du camp. **Aucun médicament en vente libre (Tylenol, Advil, etc.) ne sera administré à un.e enfant sans une autorisation écrite.**

Selon son âge, si votre campeur.euse a besoin d'un EpiPen ou d'un bronchodilatateur, il/elle doit l'avoir sur lui/elle en tout temps, dans un sac banane. La coordination du camp et le moniteur ou la monitrice de l'enfant doivent en être informés.

Si un.e enfant a un bracelet MedicAlert, il est essentiel qu'il/elle le porte en tout temps.

Veillez nous faire part de toute précaution devant être prise avec votre campeur.euse.

Quelle est la procédure du camp en ce qui concerne les poux et les vers intestinaux?

Si, durant la journée, on découvre qu'un.e enfant a des poux ou des vers intestinaux, on communiquera avec ses parents/tuteurs.trices afin qu'une personne autorisée vienne chercher l'enfant dès que possible.

Afin de prévenir une infestation à l'échelle du camp, les parents/tuteurs.trices devront suivre les directives recommandées pour le traitement avant que leur campeur.euse ne puisse revenir au camp. On se réserve le droit de lui refuser l'accès au camp s'il/elle présente des traces de poux ou de lentes, ou de vers, même après le traitement.

Que dois-je faire si mon/ma campeur.euse perd quelque chose au camp?

À des fins de santé et de sécurité et pour une raison de volume, les articles trouvés seront conservés sur le site du camp durant l'été où ils auront été perdus. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront donnés à un organisme de bienfaisance local à la fin de l'été. Si les articles trouvés portent le nom complet de leur propriétaire, on essaiera de communiquer avec ses parents/tuteurs.trices pour qu'ils puissent être récupérés.

Quelles compétences vos employé.e.s détiennent-ils?

Les membres de notre équipe des camps de jour sont sélectionnés pour leur capacité à exemplifier les valeurs du YMCA auprès des campeurs et campeuses qui leur sont confiés. On choisit avec beaucoup de soin chaque employé.e, en fonction de son intérêt envers les enfants et de son expérience dans les camps et le monde du loisir.

Tous nos moniteurs et monitrices responsables ont plus de 18 ans. Notre personnel connaît l'importance d'un environnement sécuritaire pour assurer un mélange réussi de plaisir et de défis. Plusieurs de nos employé.e.s détiennent une certification en premiers soins et en RCR.

Notre équipe reçoit plus de 50 heures de formation, mettant l'accent sur les habiletés personnelles et les connaissances requises pour assurer que votre campeur.euse vivra une expérience positive, sécuritaire et amusante.

Tous les employé.e.s du YMCA ont fait l'objet d'une vérification de leurs antécédents judiciaires au moment de leur embauche et ont reçu une formation sur la *Politique régissant la protection des enfants du YMCA*. De plus, nos employé.e.s suivent le programme du développement d'enfants en santé du YMCA afin d'assurer que vos campeurs et campeuses reçoivent des services de la plus haute qualité.

Puis-je rencontrer le personnel du camp avant le début du camp?

On organisera une rencontre sur Zoom avant le début des camps de jour. Cette rencontre sera **annoncée sur la page Facebook des Camps de jour YMCA**. Au besoin, on organisera d'autres réunions au fil de l'été.

N'hésitez pas à rejoindre le groupe des parents/tuteurs.trices du camp Westmount sur Facebook. On y transmettra des informations utiles au cours de l'été et ce sera un bon moyen d'échanger avec notre équipe.

De plus, vous recevrez un appel de l'animateur.trice du groupe de votre campeur.euse avant sa première semaine de camp. On présentera aussi nos équipes de direction sur notre page Facebook! (<https://www.facebook.com/campsdejourymcaqc>)

OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS

Pour en savoir plus sur notre Programme compagnons, les remboursements et les annulations, les modifications et les ajouts, nos types de camps et notre programmation, visitez notre [site Web](#).

NOUS JOINDRE

Au moment de déposer votre campeur.euse au camp, n'hésitez pas à poser vos questions aux membres de l'équipe des responsables de sites. Vous les reconnaîtrez grâce à leur chandail orange!

Dans la semaine précédant la première journée de votre campeur.euse au camp, vous recevrez une infolettre par courriel qui contiendra les coordonnées de l'équipe de gestion du camp Westmount.

Si vous avez des questions ou des préoccupations quant à la participation de votre campeur.euse au camp, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des responsables de site du camp.

De plus, si vous souhaitez nous faire part d'une situation particulière qui requiert notre attention immédiate en ce qui concerne l'expérience de votre campeur.euse au camp ou si avez des préoccupations, veuillez contacter l'équipe des responsables de site du camp pour qu'on puisse vous aider.

En cas de besoin, n'hésitez pas à communiquer avec la direction des camps de jour YMCA au 514 789-8001, poste 1524.

Coordonnées

Équipe des responsables de site du camp Westmount :
camp.wm@ymcaquebec.org

Équipe administrative et direction du camp :
campsdejour@ymcaquebec.org
514 789-8001, poste 1524

PROGRAMME COMPAGNONS

Cette partie du document vise à vous donner tous les détails pratiques sur notre Programme compagnons afin de clarifier son fonctionnement.

Comme mentionné au début de ce document : l'une de nos valeurs fondamentales est l'inclusion. C'est pourquoi, chaque année, on accueille dans nos camps plusieurs enfants ayant des besoins particuliers et des capacités diversifiées. En leur fournissant le soutien dont ils/elles ont besoin, on s'assure que tous nos campeurs et campeuses sont des membres actifs et appréciés au sein de la communauté de leur camp.

Le niveau de participation de chaque campeur.euse varie en fonction de ses besoins et de ses capacités, mais notre équipe met tout en œuvre pour offrir à chacun et chacune les mêmes possibilités ou des possibilités semblables. Pour y parvenir, on se concentre sur leurs besoins plutôt que sur leur diagnostic.

On croit que **la clé est une approche axée sur l'enfant afin de s'assurer que ses besoins et ses forces demeurent au centre de toutes les interventions**. Il s'agit de l'approche adoptée tous les jours par notre personnel afin de répondre le mieux possible aux besoins de nos campeurs et campeuses.

Heures d'arrivée et de départ

Les jeunes inscrits au Programme compagnons pourront :

- Se présenter à l'entrée à partir de 9 h;
- Quitter progressivement le camp entre 15 h 45 et 16 h.

Les mêmes procédures COVID-19 à l'entrée seront mises en œuvre.

Service de garde

Pour les participants et participantes au Programme compagnons, dûment inscrits au service de garde, ce service leur sera offert de 8 h à 9 h et de 16 h à 17 h, sauf indication contraire de la part des membres de l'équipe de direction du programme.

Rappel : l'inscription à ce service est obligatoire et n'est pas accessible selon la formule « à la journée ».

Les mêmes conditions que celles listées dans les sections précédentes de ce document s'appliquent également au Programme compagnons (procédure d'absence, de retard, de départ hâtif, procédures COVID-19, etc.).

Méthodes de communication à privilégier

Notre Programme compagnons est pris en charge sur le terrain par nos équipes de responsables de sites (coordonnateur.trice, adjoint.e, spécialiste à l'inclusion) et par notre équipe de compagnons.

Une rencontre Zoom se tiendra avant le début du camp (suivie d'un courriel), pendant laquelle les spécialistes et notre coordonnatrice administrative du Programme compagnons répondront à vos questions (application des protocoles COVID-19, programmation spécifique, etc.).

Un appel de la part du compagnon attribué à votre jeune vous sera passé avant le début de la session de camp afin de discuter plus en profondeur des besoins de votre jeune et de répondre à vos questions de dernière minute!

NOUS JOINDRE

Les coordonnées spécifiques à chaque camp et à chaque équipe de responsables de site seront indiquées dans l'infolettre envoyée le jeudi précédant le début de la semaine de camp!

N'hésitez pas à contacter les spécialistes à l'inclusion et/ou le/la responsable de site chargé.e du Programme compagnons. Toute notre équipe est là pour vous!

inclusioncamps@ymcaquebec.org

514 789-8001, poste 1517.